

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DES TROIS-LACS**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné, QUE :**

**Conformément à l'article 176.1 du code municipal
(L.R.Q., c.C.27.1) le rapport financier 2015 ainsi que
le rapport du vérificateur seront déposés lors de la
séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi 23
mars 2016 à 17 h au 100, place de la Mairie, Saint-
Faustin-Lac-Carré.**

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 17^e jour de
mars deux mille seize.**


Joël Eric Portelance
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Joël Eric Portelance, secrétaire-trésorier de la régie intermunicipale des Trois-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil d'administration, le 17 mars 2016, entre 8 h 30 et 16 h 30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2017.


Joël Eric Portelance
Secrétaire-trésorier